

GUINGAMP COMMUNAUTE
PROCES-VERBAL - SEANCE DU JEUDI 23 JUILLET 2015

Le Conseil de Guingamp Communauté dûment convoqué, par Monsieur Bernard HAMON - Président, s'est réuni à la Communauté de Communes - salle Georges RUMEN à Guingamp - l'an deux mille quinze, le vingt trois du mois de juillet à 18 h 00.

ETAIENT PRESENTS :

Commune de GRACES

MMES BRIAND - CORRE

M. LASBLEIZ

Mandat avait été donné par :

M. LE GOFF à M. LASBLEIZ

Commune de GUINGAMP

MMES LE HOUEOU- AUFFRET - ZIEGLER
BOUALI

MM. KERHERVE- DUCAUROY- KERLOGOT -
PASQUIOU

Mandat avait été donné par :

M. DAGORN à M. DUCAUROY

Mme CHOTARD à Mme AUFFRET

Commune de PABU

M. SALLIOU - Maire

M. PICAUD

Mme BOLLOCH

Mandat avait été donné par :

Mme COCGUEN à M. SALLIOU

Commune de PLOUISY

M. GUILLOU - Maire

Mme DELABBAYE

Mandat avait été donné par :

M. CAILLEBOT à Mme BRIAND

Commune de PLOUMAGOAR

M. HAMON - Maire

MMES GUILLAUMIN - LE COTTON - RAULT

MM. ECHEVEST

Mandat avait été donné par :

M. GOUZOUGUEN à M. ECHEVEST

Commune de SAINT AGATHON

Mandat avait été donné par :

M. VINCENT à M. HAMON

Mme PASQUIET à Mme BOLLOCH

M. KERGUS à M. GUILLOU

ABSENTS :

Commune de GUINGAMP

M. LE GOFF Ph - maire

Commune de PLOUMAGOAR

M. ROBERT

Secrétaire de séance :

Nolwenn BRIAND est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance
Le quorum étant atteint, le Conseil délibère valablement.

GUINGAMP-PAIMPOL - Participation à la Réhabilitation de la ligne

Considérant le caractère structurant du projet de réhabilitation de la ligne ferroviaire Guingamp Paimpol et son intérêt pour le développement équilibré du territoire, le conseil communautaire a émis un avis favorable de principe au financement de cette opération à hauteur de 1 000 000 € par délibération en date du 25 juin 2015.

L'opération est inscrite au contrat plan Etat/Région (CPER) pour un montant de travaux estimé à 28 M€.

La maquette financière du CPER était établie sur les bases suivantes

- Etat: 5,6 M€
- Région : 11, 200 M€
- SNCF Réseau : 4,2 M€
- Collectivités : 7 M€

Suite aux négociations, un premier niveau d'engagement des collectivités a été pressenti sur les bases soumises à délibération du conseil communautaire du 25 juin soit :

- ▲ Département : 3 M€
- ▲ Communauté de Communes de Paimpol- Goëlo: 1 M€
- ▲ Guingamp communauté : 1 M€
- ▲ Pays de Guingamp : 700 000 €
- ▲ Communautés de communes de BEGARD et PONTRIEUX : 300 000 €

Cela étant, cette première approche n'a pas permis de boucler le plan de financement des travaux évalués aujourd'hui à 27, 572M€

De nouvelles réunions se sont donc tenues, dont la dernière en date du 13 juillet 2015, pour aboutir à une solution commune.

La participation envisagée des collectivités locales est désormais de :

- ▲ Département : 3 M€
- ▲ Communauté de Communes de Paimpol- Goëlo: 1,2 M€
- ▲ Guingamp communauté : 1,1 M€
- ▲ Pays de Guingamp : 400 000 €
- ▲ Communauté de communes de PONTRIEUX: 150 000€
- ▲ Communauté de communes de BEGARD : 50 000€

L'enveloppe régionale passerait de 11,2M€ à 11,936M€

A ce stade des échanges il a été demandé aux différentes collectivités de se prononcer sur cette nouvelle maquette financière dont l'adoption permettrait d'établir la convention de travaux à passer avec SNCF Réseaux à l'automne et de poursuivre les démarches préliminaires au lancement des travaux programmé en 2016.

Il est fait remarquer la faible participation financière de Pontrioux Communauté

**Il est rappelé que le plan de financement résulte d'un accord collectif prenant en compte les capacités contributives de chaque collectivité
Globalement l'absence d'une maintenance régulière de ces infrastructures par SNCF Réseaux est regrettée**

Ceci étant exposé,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Décide de porter la contribution financière de Guingamp Communauté au projet de réhabilitation de la ligne ferroviaire Guingamp- Paimpol à 1,1 M€ sous réserve de disposer d'une capacité financière suffisante pour honorer ses engagements.
- Confirme son accord de principe à la réalisation de ces travaux afin de préserver cette infrastructure ferroviaire pour la connexion de l'ensemble du territoire à la Ligne à Grande Vitesse.
- Confirme les conditions de son engagement énoncées dans la délibération du 25 juin 2015
- Délégue au Bureau le soin de mettre au point la convention à intervenir avec SNCF Réseaux et les autres partenaires financiers de l'opération
- Autorise le Président à signer cette convention le moment venu

Echanges sur la proposition de regroupement des communes du PAYS GUINGAMP- PAIMPOL au sein d'une intercommunalité (Article de presse du 21 juillet 2015)

Annie LE HOUEROU retient le caractère positif de cette volonté de regroupement en espérant que cette proposition donne lieu à l'établissement d'un véritable projet de territoire, réellement partagé et ne se résume pas à une simple action de communication. Elle insiste sur la nécessité d'y associer tous les présidents et présidentes d'EPCI du territoire et s'interroge sur la méthodologie et le calendrier d'élaboration du projet.

Bernard HAMON précise que des échanges ont lieu entre EPCI sur différents secteurs du territoire sans que Guingamp Communauté y soit systématiquement conviée.

Cette conférence de presse est un appel au rassemblement plutôt qu'à l'éclatement et elle sera suivie en septembre d'une réunion regroupant les maires des 74 communes concernées.

Il précise qu'il n'a pas l'intention de reproduire la méthode employée lors du mandat précédent et qu'il s'agit d'une démarche volontaire soumise à concertation et qui devra préalablement recueillir l'assentiment des maires et présidents d'EPCI.

Rémy GUILLOU se réjouit de cette initiative prise après de longs échanges en soulignant l'unité d'un territoire traversé par un même cours d'eau et relié par la ligne ferroviaire Guingamp Paimpol. Il y a là une réelle complémentarité entre terre et mer à partir de laquelle il est possible de travailler ensemble sur un projet commun.

Le Pays est, selon lui, la bonne taille pour structurer une nouvelle intercommunalité.

Yannick KERLOGOT indique que s'il n'était pas à priori favorable à la constitution d'une intercommunalité de grande taille, il estime qu'un projet porté par les deux pôles que constituent Guingamp et Paimpol a du sens et de la cohérence. Cette initiative est intéressante et le message porté donne de la dynamique au projet. Il faut désormais, selon lui, entrer dans une phase de concertation pour convaincre les uns et les autres de l'intérêt d'un tel rapprochement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h40

Le Président

Bernard HAMON

